

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)
Le 29 avril et 11 mai

Présents :

SCP	STTP
Corey Pelow	Marc Roussel
Dilhari Fernando	Sylvain Sicotte
Virginie Trembley	Alvaro De La Cruz

Invités			
Paul Rivet	Saurabh Sarda	Erin Moore	Leah Lewis
Elizabeth Booth	Yuan (Teresa) Yu	Stephanie Laberge	
Harold Camilleri	Glenn Macgillivray	Kim Gould	
Abraham Sir Valdes	Libasse Sarr	David Gulywoychuk	

Conseiller	Sohail Mirza
-------------------	--------------

Ordre du jour

Nº série	Points permanents et autres sujets	Responsable de la présentation
1	Mot d'ouverture	Membres du comité
2	Examen du procès-verbal et de l'ordre du jour	SCP
3	COVID-19 et procédé d'enquête de cas positifs de COVID-19	Virginie Tremblay
4	Mise à jour sur le parc de véhicules et l'EMM	Paul Rivet
5	Mise en œuvre du TDP CT40	Harold Camilleri et Yuan (Teresa) Yu
6	Tricycle électrique	Saurabh Sarda et Elizabeth Booth
7	Mise à jour du VGA	Abraham Sir Valdes et Glenn Macgillivray
8	Lignes directrices relatives à la sélection des emplacements de BPCOM	Erin Moore et Libasse Sarr
9	Programme de reconnaissance des conducteurs	Stéphanie Laberge et David Gulywoychuk
10	Formation du CLMSS et sur l'annexe DD – Mise à jour	Kim Gould et Jason Grew
11	Chaussures d'été, de printemps et d'automne	Kim Gould
12	Mandat	Tous
13	Violence en milieu de travail – Guide d'autoformation et formation des FFRS	Leah Lewis
14	Disponibilité des outils – Nouveaux ERSA	STTP

Suivi des mesures

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

Nº série	Mesure à prendre	Sujet	Date de la rencontre	Responsable
1	La SCP communiquera avec l'équipe régionale du Québec pour obtenir plus de renseignements.	Entrevues individuelles avec les employés	Avr. 2021	Virginie Tremblay
2	La SCP et le STTP détermineront s'il s'agit d'une discussion au CLMSS qui doit avoir lieu afin qu'elle puisse être présentée.	Lettre de DuPont	Avr. 2021	Tous
3	La SCP et le STTP examineront la lettre de réponse envoyée par Carl.	Lettre de DuPont	Avr. 2021	Tous
4	Virginie effectuera un suivi avec MC Page pour parler de l'utilisation de la lettre.	Visite chez le médecin d'un employé pour une blessure	Avr. 2021	Virginie Tremblay
5	La SCP fournira la liste des emplacements des représentants de Santé et sécurité au STTP.	Procédé de sélection des représentants de Santé et sécurité	Avr. 2021	Sohail Mirza
6	Le STTP fournira la lettre à la SCP.	Suivi de la lettre de Montréal	Avr. 2021	Marc Roussel
7	Il faudra discuter de la lettre à la prochaine réunion.	Suivi de la lettre de Montréal	Avr. 2021	Tous
8	La SCP informera le Comité du message du président.	Fêtes pendant la COVID-19	Avr. 2021	Tous
9	La SCP partagera le guide sur la COVID-19 mis à jour.	COVID-19	Avr. 2021	Virginie Tremblay
10	La SCP invitera l'équipe des Biens immobiliers au sujet des filtres de ventilation.	COVID-19	Avr. 2021	Sohail Mirza
11	La SCP évaluera les options de tiroir dans les BPCM.	COVID-19	Avr. 2021	-
12	La SCP confirmera la livraison et la disponibilité des masques médicaux.	COVID-19	Avr. 2021	Virginie Tremblay
13	La SCP enverra l'information sur la diapositive 6 de la présentation au STTP (page du manuel sur l'interverrouillage du levier de vitesse).	Mise à jour sur le parc de véhicules et l'EMM	Avr. 2021	Paul Rivet
14	La SCP transmettra la note reçue au STTP au sujet du véhicule 23247 à Almer en ce qui a trait à un problème technique et à l'aide fournie par le poste de facteurs.	Mise à jour sur le parc de véhicules et l'EMM	Avr. 2021	Paul Rivet
15	La SCP communiquera les renseignements au sujet de l'installation du chargeur de véhicule et de la formation sur l'entretien des véhicules lorsqu'ils seront prêts.	Mise à jour sur le parc de véhicules et l'EMM	Avr. 2021	Paul Rivet
16	La SCP travaillera à l'élaboration d'un message de rappel à l'intention des superviseurs au sujet des procédés de signalement des anomalies et d'étiquette rouge des véhicules.	Mise à jour sur le parc de véhicules et l'EMM	Avr. 2021	Paul Rivet
17	La SCP partagera des modules de formation, y compris du contenu de formation pour les FFRS et la livraison urbaine.	Mise à jour des TDP	Avr. 2021	Yuan Yu
18	La SCP informera le STTP au sujet des gants de vélo.	Tricycle électrique	Avr. 2021	Saurabh Sarda, Elizabeth Booth
19	La SCP partagera le contenu de la formation une fois qu'il aura été élaboré.	Tricycle électrique	Avr. 2021	Saurabh Sarda, Elizabeth Booth

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

20	La SCP invitera le STTP à inspecter physiquement le tricycle.	Tricycle électrique	Avr. 2021	Saurabh Sarda, Elizabeth Booth
21	La SCP transmettra l'évaluation des risques au STTP.	VGA	Avr. 2021	Abraham Sir Valdes et Glenn Macgillivray
22	La SCP mettra à jour le procédé de sélection en tenant compte des recommandations du STTP.	Lignes directrices et sélection de l'emplacement des BPCOM	Avr. 2021	Erin Moore et Libasse Sarr
23	La SCP présentera le nouveau procédé à la prochaine réunion.	Lignes directrices et sélection de l'emplacement des BPCOM	Avr. 2021	Erin Moore et Libasse Sarr
24	La SCP consignera les rôles, les responsabilités et le procédé de consultation de la municipalité.	Lignes directrices et sélection de l'emplacement des BPCOM	Avr. 2021	Erin Moore et Libasse Sarr
25	Le STTP fournira des exemples et des références pour l'étude et des documents pour l'emplacement.	Lignes directrices et sélection de l'emplacement des BPCOM	Avr. 2021	Erin Moore et Libasse Sarr
26	La SCP communiquera les échéanciers, les aides à la discussion et les critères au STTP.	Reconnaissance et prix pour les conducteurs	Avr. 2021	Stéphanie Laberge et David Gylywoychuk
27	La SCP informera le STTP des modalités de formation.	Formation du CLMSS et annexe DD	Avr. 2021	Kim Gould
28	La SCP enverra au STTP une copie de l'étude sur les chaussures d'hiver.	Chaussures d'été, de printemps et d'automne	Avr. 2021	Kim Gould
29	La SCP apportera des précisions à la direction de la région des Prairies sur le mode de formation.	Guide d'autoformation sur la violence en milieu de travail – FFRS	Avr. 2021	Leah Lewis
30	La SCP déterminera si un courriel de rappel est nécessaire.	Guide d'autoformation sur la violence en milieu de travail – FFRS	Avr. 2021	Leah Lewis
31	Le STTP effectuera l'examen de la politique sur la violence et le harcèlement.	Guide d'autoformation sur la violence en milieu de travail – FFRS	Avr. 2021	Leah Lewis

Points permanents

1. Mot d'ouverture

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

Entrevue individuelle avec les employés

Le STTP informe la SCP qu'il y a actuellement des entrevues individuelles à Montréal où la direction tient des rencontres avec chaque employé pour leur poser des questions sur la Santé et la sécurité en milieu de travail, mais sans représentation syndicale.

Le STTP demande à la SCP de mettre fin immédiatement à ces entrevues jusqu'à ce qu'elle soit mise au courant des questions et du contenu. Le STTP a appris que le questionnaire est disponible sur le site Pensez sécurité, rentrez sain et sauf. Le STTP veut savoir qui a rédigé les questions, connaître ces questions et être consulté.

La SCP et les membres de la direction du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS) ne sont pas au courant des entrevues individuelles. La direction affirme que la SCP tente habituellement de discuter de sujets liés à la Santé et sécurité avec ses représentants chaque fois.

Il a été confirmé que le Comité local mixte sur la santé et la sécurité (CLMSS) n'était pas au courant de ce questionnaire non plus, et le STTP n'a pas été invité à la réunion initiale sur le projet. On indique que c'est le superviseur qui a mené ces entrevues.

Mesure à prendre :

- La SCP communiquera avec l'équipe régionale du Québec pour obtenir plus de renseignements.

Lettre d'étude de DuPont :

La SCP indique qu'en novembre, le vice-président, Sécurité de la société a envoyé une lettre aux syndicats au sujet de l'étude de DuPont, ce qui a soulevé une préoccupation par le STTP. La SCP a envoyé une deuxième lettre demandant des précisions sur le problème du STTP. La SCP attend toujours d'obtenir des commentaires et demande des précisions au STTP.

Le STTP confirme que le dirigeant au grief a répondu au vice-président, Sécurité de la SCP à ce sujet.

La SCP demande si le syndicat peut renvoyer la lettre de réponse, mais ceux-ci propose de communiquer avec le vice-président, Sécurité.

La SCP indique que l'entente entre les parties visait à régler les problèmes au CLMSS en fonction des commentaires que le VP Sécurité de la société lui avait transmis.

La plus grande préoccupation pour le STTP au sujet de l'étude de DuPont est que la SCP n'a pas fait appel au STTP lors du procédé de sélection de la société d'experts-conseils. Le STTP indique que la sélection de la société aurait dû être effectuée et sélectionnée conjointement. Le STTP affirme que le travail de DuPont n'a suscité aucune préoccupation lorsque la coprésidente de la SCP leurs en a parlé.

Mesure à prendre :

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

- La SCP et le STTP détermineront s'il s'agit d'une discussion au CLMSS qui doit avoir lieu afin qu'elle puisse être présentée.
- La SCP et le STTP examineront la lettre de réponse envoyée par Carl.

Conversation sur l'examen du mandat :

La coprésidente de la SCP souhaite présenter les versions du mandat et passer en revue le mandat du Comité national. Elle voulait en savoir plus sur les améliorations qui pourraient être apportées au comité et sur le fonctionnement afin de répondre aux besoins et d'assurer l'harmonisation entre le comité d'orientation (CNMSS), le CLMSS à l'échelle locale afin de régler et de résoudre les problèmes possibles de façon pratique et efficace. Il n'y a aucune modification importante pour l'instant.

Blessures d'employé – visite chez le médecin et mesures d'adaptation :

Le STTP soulève une situation particulière à l'échelle du Canada tel que Calgary, Edmonton, Winnipeg et ailleurs. Le problème que la société soulève est que lorsqu'un employé se blesse, il n'a peut-être pas besoin de consulter un médecin. La SCP offrirait plutôt des mesures d'adaptation de cinq jours avec l'obligation pour l'employé de signer un formulaire de consentement qui stipule qu'il n'ira pas consulter un médecin.

Le STTP rappelle à la SCP que toute mesure d'adaptation de cinq jours sans qu'une note médicale soit exigée contrevient à la convention collective. Quatre cas ont été soumis à la SCP par le coprésident du STTP avec la participation de représentantes et représentants STTP de Montréal. .

Le STTP exige maintenant que la SCP fournisse une orientation claire à l'échelle nationale, car il croit que toute mesure d'adaptation devrait contenir une note médicale.

La SCP indique qu'une lettre a été rédigée et envoyée par Marie-Claude Page, que tous les directeurs de Montréal ont signée. La lettre a été envoyée à tous les superviseurs de leur région, indiquant que la situation doit cesser et qu'il faut déclarer les blessures. La lettre ne parlait pas des mesures d'adaptation de cinq jours. La SCP demande au STTP d'envoyer la même lettre à l'échelle nationale.

Mesure à prendre :

- La SCP effectuera un suivi avec la directrice général des ressources humaines pour parler de l'utilisation de la lettre.

Mot d'ouverture de la deuxième ronde

Procédé de sélection des représentants de Santé et sécurité :

Le STTP indique que les élections des représentants de Santé et sécurité ont été reportées en raison de la COVID-19. Un représentant de Santé et sécurité est sélectionné pour un mandat de deux ans conformément à la convention du STTP avec l'Association canadienne des maîtres de poste et

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

adjoints (ACMPA). Le STTP ajoute que ce ne sont pas toutes les installations qui ont besoin de tenir des élections. Dans les installations où l'élection n'est pas requise, un membre de l'ACMPA, habituellement un maître de poste, est automatiquement reconnu comme représentant de Santé et sécurité. Le STTP demande à la SCP de fournir une liste à jour de tous les emplacements des représentants de Santé et sécurité, et le STTP transmettra la nouvelle candidature à la SCP et à l'ACMPA.

Mesure à prendre :

- La SCP fournira la liste des emplacements des représentants de Santé et sécurité au STTP.

Changement de culture : *Suivi de la lettre de Montréal*

Le STTP réitère l'importance de l'éducation, de la conscientisation et de la sensibilisation des employés afin d'amener le changement de culture vers la sécurité sur le terrain. Le STTP croit que la réduction du taux de blessures est attribuable au faible taux de signalement, et que la direction n'encourage pas le signalement des blessures. La SCP demande au STTP de fournir cette lettre, car il pourrait s'agir d'un problème régional. La SCP répond qu'un changement de culture comporte divers aspects, et qu'une seule lettre n'est pas assez pour apporter ce changement. Le STTP rappelle qu'en 2019, le même problème a été signalé au vice-président, Santé et sécurité. Il accepte de mettre en œuvre une politique de tolérance zéro pour les personnes qui cachent volontairement les blessures. Le STTP affirme que la direction était également présente à cette réunion à Montréal. Il en est résulté cette lettre qui indique que la SCP ne tolérera pas la dissimulation des accidents du travail. Le STTP demande à la SCP de répondre à la lettre. Le STTP demande d'obtenir le procès-verbal de la réunion de Montréal qui aidera à rédiger une réponse et les mesures futures. La SCP répond que la direction est du même avis et qu'elle a transmis le message par l'entremise des communications du siège social, des aides à la discussion et d'autres moyens pour encourager le signalement. Le STTP suggère d'afficher un message sur les lieux de travail indiquant qu'aucune intimidation ne sera tolérée lors du signalement des blessures.

Mesures à prendre :

- Le STTP fournira la lettre à la SCP.
- Il faudra discuter de la lettre à la prochaine réunion.

Célébrations et fêtes :

Le STTP affirme qu'il envoie des messages depuis le début de la pandémie qui indique qu'aucune fête ou célébration de quelque nature n'est tolérée. Récemment, deux situations ont été signalées, l'une à Gateway, qui a d'ailleurs été largement diffusée dans les médias, lors de laquelle la direction a payé toutes les dépenses de la fête. Le syndicat rappelle à la société son obligation légal d'assurer un environnement de travail sécuritaire. Le STTP indique qu'il est frustrant de constater l'intervention de la direction et qu'elle ait donné son approbation pour la tenue d'une telle fête de départ à la retraite

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

malgré la crise. Le STTP précise que, bien que des membres du STTP aient également participé, il incombe à la direction d'éviter de tels cas. La direction a échoué et ce n'est pas acceptable. Le STTP demande que cette situation devienne un exemple pour les autres. Les membres du STTP font l'objet de mesures disciplinaires, mais aucune mesure n'est prise contre la direction; cela est discriminatoire à l'égard des membres du STTP. Le STTP réitère que cela n'aurait jamais dû arriver et ne doit plus se produire à l'avenir. Dans la deuxième situation à Montréal, une cérémonie de distribution de prix a eu lieu avec un service de nourriture, et même Emploi et Développement social Canada (EDSC) a pris connaissance de l'événement. À Bridgewater (région de l'Atlantique), les superviseurs ont organisé une soirée pizza.

Le STTP demande qu'un message soit transmis à tous les employés pour les informer que ce ne sera pas toléré et que des mesures pourraient entraîner une non-conformité. La SCP réitère qu'elle collabore avec le STTP à ce sujet et que la direction a transmis le message par l'entremise des communications du siège social d'éviter tout rassemblement en milieu de travail depuis le début de la pandémie. Le STTP demande si la direction a planifié quoi que ce soit en plus des messages transmis par le passé pour réitérer ce point. La SCP a demandé aux syndicats ce qui pourrait être fait par la société pour corriger la situation. Le STTP répond qu'une lettre du président de la SCP afin de publier un message et de présenter des excuses à tous les Canadiens et d'expliquer que les personnes responsables ont été pénalisées. La SCP répond qu'elle a pris ce point en note et qu'elle présentera ses conclusions au Comité.

Mesures à prendre :

- La SCP informera le Comité du message du président.

2 Examen du procès-verbal et de l'ordre du jour

La SCP établit l'ordre du jour de la réunion et se penche sur la réunion de novembre et de décembre. Le STTP souligne l'importance des procès-verbaux et affirme que personne ne peut ajouter quoi que ce soit qui n'a pas été abordé au cours de la réunion.

3 COVID-19 (2020-02-19)

Aperçu :

En raison de la pandémie de COVID-19, la SCP, en collaboration avec les comités nationaux de santé et de sécurité, a mis en place de nouveaux procédés et équipements afin de réduire au minimum la propagation du virus au travail.

Discussion :

La SCP indique qu'en date du 29 avril, la SCP compte 1475 cas de COVID-19 et que plus de 100 employés sont toujours en congé de maladie. La SCP explique que la définition des éclosions varie selon les différentes autorités de santé publique au pays. À l'heure actuelle, une clinique de dépistage rapide est en cours à Halifax. La santé publique de la Nouvelle-Écosse a adopté une

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

approche différente pour les tests rapides, et elle veut que les employés passent des tests PCR. Les taux de cas positifs sont faibles même si les cliniques de dépistage rapide détectent toujours des cas positifs.

La SCP indique que le guide sur la COVID-19 est en cours de mise à jour et qu'il sera partagé. Elle est heureuse de voir que le STTP utilise le guide pour informer ses employés.

La SCP suggère de fournir une mise à jour de base des données relatives à la COVID-19 chaque jour ainsi qu'un rapport détaillé émis deux fois par semaine.

La SCP partagera les questions rédigées des chefs d'équipe afin de préciser à quel moment communiquer avec le CLMSS et procédera au procédé de signalement et d'enquête des cas de COVID-19.

Le STTP soulève une demande afin d'enquêter sur l'utilisation abusive des avantages liés à la COVID-19 par les employés de relève sur appel (ERSA) et les employés temporaires s'ils sont asymptomatiques. La SCP répond qu'elle vérifiera auprès de l'équipe chargée de la gestion des cas d'invalidité.

Le STTP demande au sujet de la transmission par aérosol, pourquoi le filtre des échangeurs d'air sont-ils de calibre MERV 13 et non pas MERV 14 à 16 qui ont des pores plus minces et ensemble mieux répondre à une réduction de la transmission des gouttelettes par aérosol.

La SCP indique que le sujet a été présenté en détail à la rencontre précédente avec les experts. Le comité propose de poser cette question lors d'une rencontre subséquente avec le responsable du département de ces équipements.

Lors d'une demande du STTP concernant l'indisponibilité des masques médicaux à certains emplacements, la SCP a répondu qu'elle vérifierait l'état auprès de l'équipe Santé et sécurité dans les régions. Tous les masques ont été expédiés.

Le STTP soulève le problème des gants mal ajustés pour récupérer le courrier dans les boîtes postales communautaires (BPCOM). Le STTP suggère de fournir des tiroirs dans les BPCOM pour éviter d'entrer en contact avec des aiguilles et d'autres objets tranchants. Les gants actuels sont corrects pour ramasser le courrier, mais dans de telles situations, ces types d'objets peuvent blesser l'employé. Les avantages d'avoir un tiroir l'emportent sur le coût des gants.

Continuité des opérations :

Le STTP n'est pas d'accord avec la réintroduction du Courrier de quartier, car cette vague est plus grave que les vagues précédentes.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)
Le 29 avril et 11 mai

Filtres de ventilation :

Le STTP demande à l'équipe des Biens immobiliers de réévaluer les filtres actuels utilisés pour la ventilation MERV 13 et propose de les remplacer par des filtres MERV 14 ou 16.

Mesures de suivi :

1. La SCP partagera le guide sur la COVID-19 mis à jour.
2. La SCP invitera l'équipe des Biens immobiliers au sujet des filtres de ventilation.
3. La SCP évaluera les options de tiroir dans les BPCOM.
4. La SCP confirmera la livraison et la disponibilité des masques médicaux.

Autres points

4. Mises à jour sur le parc de véhicules :

Invité : Paul Rivet

Véhicules et EMM :

Une mise à jour générale est fournie sur l'état actuel de l'initiative relative aux véhicules électriques. L'initiative des véhicules électriques comprend actuellement six fourgonnettes à marchepied de trois fabricants (2 de XOS, 2 de Motiv, 2 de Lightning) qui seront déployées à Vancouver, à Montréal et à Toronto. Un tracteur de remorque BYD sera déployé à Gateway et un camion de poids moyen Lion (construit à St-Jérôme, au Québec) sera déployé à Léo-Blanchette.

La construction des véhicules est légèrement retardée en raison des circonstances actuelles. La livraison des camions de poids moyen et des fourgonnettes à marchepied est prévue au troisième trimestre. Pour les tracteurs de remorque, ce sera pendant le deuxième trimestre.

Des travaux sont en cours pour trouver et installer l'infrastructure de chargement avant l'arrivée des véhicules.

Le STTP demande si les caméras de recul seront intégrées dans le projet pilote relatif aux véhicules électriques – nous confirmons que oui, la caméra de recul est désormais standard dans notre parc de véhicules de livraison et sera intégrée dans les véhicules électriques.

La coprésidente de la SCP indique que les véhicules électriques font également partie de la discussion du Comité sur l'environnement.

La SCP indique que la formation des mécaniciens pour les véhicules électriques est en cours d'élaboration avec les fabricants de véhicules et l'établissement Centennial College School of Transportation. La formation sera transmise au STTP lorsqu'elle sera disponible.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

La SCP obtiendra des recommandations de la part des constructeurs de véhicules sur des éléments d'inspection précis afin de s'assurer que la méthode actuelle d'inspection avant le départ du véhicule est acceptable ou si des mises à jour sont nécessaires.

Véhicules de livraison légers :

Les progrès se poursuivent avec la création du prototype 6 d'un total de 11. À l'heure actuelle, tout se déroule comme prévu; la production devrait commencer au dernier trimestre de l'année et les livraisons initiales sont prévues avant la fin de l'année, à condition que le processus de certification se déroule comme prévu et sans problème. La SCP confirme que les premiers véhicules seront construits sur une plateforme à essence et seront déployés sur les itinéraires des FFRS.

Interverrouillage du levier :

Une discussion a eu lieu au sujet d'un incident précis impliquant une défaillance du dispositif d'interverrouillage du levier de vitesse d'un véhicule Ford Transit. Le véhicule a été remis sur la route suivant l'autorisation de la direction pour compléter la journée avant d'être réparé. Le groupe a examiné le manuel de Ford à la page 187 du manuel en français (p.136 du manuel en anglais) au point 6, selon lequel toute panne de véhicule doit être signalée au garage aux fins d'entretien. Le STTP demande que la direction soit au courant et que le procédé de réparation et de défectuosité actuel soit communiqué.

La SCP recommande d'envoyer un message de rappel au superviseur pour qu'il communique avec la Gestion du parc de véhicules au sujet des problèmes liés aux véhicules afin d'obtenir des conseils d'expert.

Mesures de suivi :

- La SCP enverra l'information sur la diapositive 6 de la présentation au STTP (page du manuel sur l'interverrouillage du levier de vitesse).
- La SCP transmettra au service d'entretien des véhicules la note reçue du STTP au sujet du véhicule 23247 à Aylmer, QC en ce qui a trait au problème technique.
- La SCP communiquera les renseignements au sujet de l'installation du chargeur de véhicule et de la formation sur l'entretien des véhicules lorsqu'ils seront prêts.
- La SCP travaillera à l'élaboration d'un message de rappel à l'intention des superviseurs au sujet des procédés de signalement des anomalies et d'étiquette rouge des véhicules.

5. Mise à jour des PTD

Invité : Yuan (Teresa) Yu et Harold Camilleri

Aperçu :

Les TDP MC67 ont atteint la fin de leur vie utile et ne sont plus en vente depuis la fin de 2019. Les pièces de rechange devraient être épuisées d'ici juillet 2021.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

Discussion :

La SCP fait le point sur le contexte et les objectifs du remplacement de TDP par le TDP Honeywell CT40. Deux projets pilotes ont été menés en 2019 et en 2020 afin de définir les exigences en matière d'appareils pour sélectionner l'appareil mobile approprié. Plus de 350 utilisateurs ont mis à l'essai les appareils à l'intérieur et à l'extérieur, et dans des conditions hivernales. Un nouveau modèle a été choisi en 2020, par l'entremise d'un processus public de demande de proposition, en s'appuyant sur les besoins cernés durant les projets pilotes, y compris les recommandations de Santé et sécurité.

Le TDP sélectionné améliorera l'utilisation avec des fonctions semblables, et aucun changement au procédé de travail ne sera nécessaire. Le TDP offre un meilleur rendement matériel, notamment un écran plus grand, une meilleure durée de vie de la batterie, une vitesse de traitement plus rapide et une qualité intégrée globale.

Les évaluations conjointes des risques de Santé et sécurité ont conclu que le risque est faible. Les évaluations des risques ont été effectuées par un membre de Santé et sécurité, d'Ingénierie, des Opérations et du CLMSS. L'évaluation des risques relative aux supports est en attente de l'installation d'un support au 66 Ray Avenue.

Le STTP demande s'il y a une pochette pour transporter le TDP. La SCP répond que l'équipe chargée des uniformes travaille sur les échantillons. Le STTP indique que la pochette actuelle ne peut pas convenir au nouvel appareil. La SCP affirme que nous l'avons testé et qu'il est serré dans la pochette en raison de sa largeur.

La SCP indique que la plupart des accessoires actuels, dont l'espace de rangement dans l'auto, sont compatibles avec le nouveau modèle.

Le STTP demande de fournir le contenu de la formation, y compris les modules pour les FFRS et les factrices et facteurs urbains et suburbains, aux fins d'examen et de commentaires. La SCP affirme que, puisque le logiciel est le même, la formation portant sur le logiciel demeure inchangée par rapport au module de formation de 2016-2017. La formation liée au matériel est en cours d'élaboration. Le STTP demande également le partage du module de formation de 2016 aux fins d'examen, et une fois que le nouveau sera élaboré, la SCP pourra le partager aussi.

Le STTP précise que le Syndicat se réserve le droit de revenir en arrière si des problèmes sont signalés après l'utilisation de l'appareil.

Mesures de suivi :

1. La SCP partagera des modules de formation, y compris du contenu de formation pour les FFRS et la livraison urbaine.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

6. Tricycle électrique

Invités : Saurabh Sarda et Elizabeth Booth

Aperçu :

La SCP travaille à l'introduction d'un cycle de chargement électrique pour les villes congestionnées.

Discussion :

La SCP explique la validation de principe des tricycles électriques. Ce concept a été adopté par de nombreux transporteurs et a donné des résultats positifs. Les tricycles électriques offrent de nombreux avantages, y compris la réduction des émissions, la réduction de la congestion, la réduction de la frustration liée à la recherche de stationnement, la possibilité d'utiliser les pistes cyclables. De plus, de nombreuses villes font la promotion des vélos électriques comme solution pour le transport en vue de l'adoption de nouveaux règlements en matière de développement durable, tout en construisant des infrastructures pour en faire la promotion.

La SCP indique qu'elle a présélectionné le vélo-cargo Coaster 480 AW pour le projet pilote. Ce modèle est fabriqué au Montana aux États-Unis et répond aux exigences initiales de la SCP.

Après l'évaluation préliminaire des risques, les trois risques élevés définis sont la sécurité routière, la possibilité d'être heurté par un véhicule motorisé (en tant que piéton) et le quai (la possibilité d'être heurté par un véhicule motorisé en tant que piéton). Des contrôles sont offerts pour éliminer ces dangers et réduire les risques.

Du point de vue de la sécurité de base, les risques comme les chutes et les glissades, la manutention manuelle du matériel, l'exposition aux intempéries ainsi que les exigences physiques ont été déterminés. Des évaluations fonctionnelles préalables au placement sont en cours d'élaboration pour veiller à ce que les employés demeurent en sécurité lorsqu'ils font du tricycle, car il s'agit d'une exigence physique différente que celle qui est en vigueur lors de la livraison à pied ou à l'aide d'un véhicule motorisé.

La boîte de chargement est conçue pour tenir compte des facteurs ergonomiques. Grâce à l'accès à la boîte de chargement par les portes arrière et latérale, l'espace de chargement utilisable qui répond à nos exigences ergonomiques est de 60,77 pieds cubes.

La SCP indique que les prochaines étapes impliqueront le CLMSS dans la conception des itinéraires, la mise au point de l'évaluation des risques et des exigences physiques, et la permission d'utilisation.

Le STTP s'informe sur le type de formation prévue. La SCP répond que le fabricant a élaboré des manuels et des vidéos qui seront utilisés en plus des outils de travail et des listes de contrôle. Un

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

fournisseur tiers de services d'entretien fournira également une orientation initiale sur l'utilisation des tricycles. La SCP aura quatre mois avant la validation de principe pour offrir des séances d'orientation générale aux employés qui participeront au projet. Une séance d'orientation aura lieu dans des cours sécurisées pour que les employés se familiarisent avec le tricycle et ses commandes et qu'ils parcourent l'itinéraire une fois conçu avec des charges partielles.

Le STTP demande quel sera le poids du tricycle lorsqu'il sera entièrement chargé et si des freins électroniques sont offerts. La SCP affirme que la charge utile totale est limitée à 500 kg, dont 160 à 180 kg pour le poids du tricycle. Il y a des freins à disque double à l'avant, des freins à main et des freins d'urgence intégrés. Les tricycles seront munis d'une étiquette d'identification par radiofréquence (IRF) afin de fournir à l'employé l'emplacement du tricycle et en assurer la sécurité.

Le STTP suggère que le déchargement soit effectué sur les trottoirs, car cela est permis à Montréal, pourvu que la personne marche et ne roule pas.

Le STTP demande si des chaussures appropriées sont nécessaires pour éviter les chutes et les glissades. La SCP répond que les employés n'auront pas besoin de chaussures spéciales.

En réponse à une question au sujet du pare-brise sans essuie-glaces, la SCP répond que la plupart des modèles n'en ont pas; selon l'expérience de Purolator, les employés semblent préférer sans les pare-brise.

Le STTP suggère d'inclure le verrouillage du tricycle et la possibilité de vol au point de remise dans l'évaluation des risques. La SCP répond que les tricycles sont des équipements dotés d'appareils d'IRF qui sont nécessaires pour les déplacer et les déverrouiller.

Le STTP demande également si des gants de vélo sont requis et fournis par la SCP ou si les employés doivent les payer, de plus le syndicat demande si un emplacement est prévu pour une bouteille d'eau. La direction indique qu'elle effectuera un suivi à ce sujet avec le Comité.

Le STTP demande d'inviter les membres du Comité à une inspection physique du tricycle lorsqu'il sera livré à Montréal. La SCP accepte d'inviter les membres une fois que le tricycle sera livré.

Mesures de suivi :

1. La SCP informera le STTP au sujet des gants de vélo.
2. La SCP partagera le contenu de la formation une fois qu'il aura été élaboré.
3. La SCP invitera le STTP à inspecter physiquement le tricycle.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

7. Projet pilote sur les véhicules à guidage automatique (VGA)

Invités : Abraham Sir Valdes et Glenn Macgillivray

Aperçu :

La SCP mène un projet pilote avec deux VGA au centre de distribution de York de septembre 2019 à août 2021 afin de déterminer et de mettre à l'essai les applications du système de VGA, d'en évaluer la convivialité, les caractéristiques de sécurité et l'intégration des systèmes.

Discussion :

La SCP informe le Comité que la demande de proposition a été publiée le 10 mai et qu'une copie sera transmise au STTP. La SCP informe le Comité de l'objectif du projet pilote qui consiste à utiliser des VGA pour déplacer les formateurs de monoteneurs d'un point A à B, et ne comprend pas le déchargement. Le projet pilote a donné lieu à des commentaires positifs de la part des Opérations, et aucun incident lié à la sécurité n'a été signalé au cours de cette période.

La SCP explique que dans la demande de proposition, elle souhaite utiliser des caractéristiques de sécurité semblables, des détecteurs sur le dessus à l'avant et sur les côtés, et trois arrêts d'urgence offerts sur les modèles du projet pilote.

Le STTP demande qui sera responsable de l'entretien des VGA. La SCP indique que l'avis A est sorti et qu'elle travaille sur l'avis B. Ce sera principalement l'équipe Ingénierie et maintenance qui en sera responsable.

La SCP indique que, initialement, les VGA seront déployés à Montréal, à Gateway, au Centre de traitement du Pacifique, au Centre-Sud à Toronto et au Centre de traitement de l'est de l'Ontario.

Le STTP s'informe au sujet de la durée du déploiement des VGA et de leur quantité. La SCP répond que ce sera pour une période de cinq ans (à compter de 2022), et puisque le contrat n'a pas encore été signé, ces renseignements figureront dans l'avis B.

La SCP affirme que le succès du projet pilote n'est pas attribuable à l'absence d'incidents, mais plutôt à la collaboration, à la participation et aux discussions du CLMSS tout au long du projet pilote.

Mesures de suivi :

1. La SCP transmettra l'évaluation des risques au STTP.

8. Lignes directrices et sélection de l'emplacement des BPCOM

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

Invités : Erin Moore et Libasse Sarr

Aperçu :

Les lignes directrices pour la sélection des emplacements et les normes relatives aux marges de recullement des BPCOM existent depuis des années et sont utilisées par les agents des Services de livraison (ASL) pour sélectionner les emplacements des BPCOM.

Discussion :

La SCP explique que les lignes directrices pour la sélection des emplacements sont uniformes et que la SCP s'assure qu'il y a une zone libre de deux mètres autour d'une BPCOM. La SCP suit des normes élevées là où les municipalités ont établi des lignes directrices.

L'objectif principal du Service de livraison est de s'assurer que les emplacements choisis pour les BPCOM respectent au moins la norme minimale prescrite dans les lignes directrices relatives aux emplacements. De plus, il existe des procédés proactifs et réactifs bien établis pour l'examen de la sécurité des emplacements de BPCOM.

La SCP indique que la direction examine de façon proactive la sécurité des emplacements de BPCOM de deux façons. Tout d'abord, les emplacements existants sont examinés par rapport à la norme actuelle pendant les mises à niveau de l'équipement. Ensuite, les cartes de points chauds en matière de sécurité sont examinées dans le cadre des activités de réorganisation et donnent l'occasion de soulever des préoccupations au sujet de la sécurité d'un emplacement. Si un problème de sécurité est repéré, un dossier dans le Système de gestion et d'analyse des incidents (SGAI) est ouvert. Si le problème présente un danger, l'équipe d'entretien doit le régler. Si l'employé de livraison soulève des préoccupations en matière de sécurité, les superviseurs peuvent ouvrir un dossier pour examiner n'importe quel emplacement.

Le STTP demande si un rapport sur les dangers locaux est consigné une fois que le dossier ouvert dans le SGAI. La SCP répond que la direction n'intervient qu'après le SGAI. Le STTP suggère que le signalement des dangers à l'échelle locale est également essentiel pour aviser le CLMSS.

Le STTP souligne les répercussions sur la sécurité lors de la sélection d'un nouvel emplacement dans un nouveau développement. Le STTP insiste pour ajouter la participation de représentant syndical du CLMSS comme mesure proactive dans la sélection des emplacements. La direction ne connaît pas les réalités du terrain et devrait faire appel à la force sur le terrain pour trouver un emplacement sécuritaire. La SCP répond que cela a été fait en collaboration avec les ASL et que les superviseurs sont informés des emplacements potentiels de BPCOM avant l'installation. La SCP ne peut pas vérifier si cette pratique a lieu à l'échelle nationale, mais lorsqu'un emplacement est remis en question, elle se réunit pour régler le problème lorsqu'une préoccupation est soulevée.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

Le STTP demande comment la SCP évalue le volume de trafic moyen journalier annuel. La SCP répond qu'elle le calcule à l'aide du trafic moyen sur place, dans le secteur ou la localité, etc. En même temps, la SCP utilise l'Outil d'évaluation de la sécurité routière (OESR) pour les boîtes aux lettres rurales (BLR). Le STTP se souvient qu'en 2009, l'OESR a également été utilisé pour les BPCOM. La SCP demande au STTP de lui faire part de l'étude pour l'examiner, car l'OESR n'a été conçu que pour l'évaluation des BLR.

Le STTP demande de lui faire part de toutes les lignes directrices en détail et rappelle qu'en 2015 et en 2018, les lignes directrices sur l'examen n'ont jamais été présentées au STTP.

Le STTP suggère que si un dossier du SGAI est consigné, une évaluation approfondie avec le CLMSS soit effectuée. Le STTP affirme que les ASL ne doivent pas travailler seuls pour décider de l'emplacement.

Le STTP demande de clarifier les rôles et les responsabilités dans le procédé et le processus de consultation avec les municipalités pour plus de clarté et de collaboration avec le syndicat.

Mesures de suivi :

1. La SCP mettra à jour le procédé de sélection en tenant compte des recommandations du STTP.
2. La SCP présentera le nouveau procédé à la prochaine réunion.
3. La SCP consignera les rôles, les responsabilités et le procédé de consultation de la municipalité.
4. Le STTP fournira des exemples et des références pour l'étude et des documents pour l'emplacement.

9. Reconnaissance et prix pour les conducteurs

Invités : Stéphanie Laberge et David Gylywoychuk

Discussion :

La SCP explique le cadre de reconnaissance des conducteurs. L'objectif est de susciter la fierté et un état d'esprit de conduite professionnelle afin de démontrer l'importance de travailler de façon sécuritaire et la reconnaître. Le programme est divisé en trois phases : renforcer les comportements de conduite sécuritaire avec une reconnaissance immédiate fait partie de la phase 1 « Honorable ». La SCP veut s'assurer que les conducteurs comprennent l'importance d'une conduite sécuritaire.

Phase 1 – « Honorable »

Il s'agit de la poursuite de la reconnaissance immédiate. L'objectif est d'établir les attentes et de suivre les mêmes activités « Attentif, alerte et avisé » (AAA) (p. ex., une boîte d'échantillons pour les chefs d'équipe). L'accent est mis sur les comportements de conduite sécuritaire et est appuyé

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

par les plans d'amélioration de la santé et de la sécurité.

Phase 2 – « Excellent »

La SCP est toujours en train d'élaborer les critères et souhaite travailler avec les conducteurs désignés par les directeurs des Opérations afin de développer l'état d'esprit, la marque et l'excellence du conducteur professionnel. Selon les critères choisis, la SCP déterminera 30 conducteurs, soit environ un par direction. Parmi ceux-ci, la SCP sélectionnera les candidats de la catégorie « Meilleur ».

Phase 3 – « Meilleur »

Les critères pour cette catégorie comprennent des critères et des aspects de la deuxième phase comme les comportements des conducteurs, la rétroaction des clients, le mentorat des pairs, leur leadership, etc. La SCP explore des idées pour créer un Cercle d'honneur ou un Prix d'excellence. Pour les conducteurs de catégorie « Meilleur », l'équipe de la conduite sécuritaire travaillera avec les CNMSS pour sélectionner les conducteurs. Chaque directeur général sélectionnera un conducteur pour les prix.

Les prix ont été reportés jusqu'en février 2022.

Le STTP affirme que le Syndicat est d'accord sur l'importance de la sécurité des conducteurs. Le STTP encourage toujours les comportements sécuritaires.

Le STTP demande comment la SCP sélectionnera et évaluera les conducteurs. La SCP répond que, bien que le projet soit en cours d'élaboration, des facteurs comme la fiche de sécurité du conducteur, son comportement, la rétroaction des pairs, l'évaluation et les témoignages de son superviseur pourraient faire partie des critères. L'industrie utilise des critères comme le dossier d'incidents, le dossier de conduite et toute infraction pendant de l'année civile en cours. La SCP veut être transparente et juste dans la détermination des critères. Le STTP demande également comment nous vérifions le comportement du conducteur. La SCP répond que les observations d'un chef d'équipe (dans les cours et les rues) et les évaluations de la sécurité routière pourraient aider à déterminer les comportements de conduite sécuritaires. La SCP est en train d'élaborer le formulaire de soumission nécessaire pour les candidats.

Le STTP s'inquiète de la participation des chefs d'équipe si les critères n'étaient pas bien définis. La SCP confirme que le programme ne vise pas à imposer des mesures disciplinaires, mais plutôt à renforcer les comportements positifs. Les critères permettent seulement de sélectionner quelques-uns des meilleurs conducteurs. Pour bon nombre d'entre eux, il s'agit de développer les habitudes nécessaires et de continuer à prendre les mesures appropriées.

Le STTP demande si des aides à la discussion, des échéanciers et des critères ont été élaborés pour les chefs d'équipe. La SCP répond que les équipes y travaillent et informera le Comité dès

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

que ces éléments seront créés.

Le STTP demande si la SCP récupérera de l'information auprès de solutions télématiques. La SCP répond qu'elle n'utilisera que les vérifications de sécurité vitale par l'équipe de Santé et sécurité.

Le STTP s'interroge sur le coût de ce programme de reconnaissance et de prix. La SCP indique qu'elle calcule toujours le coût pour les prix, mais qu'il s'agit d'un budget d'exploitation normal pour la reconnaissance.

Le STTP réitère que toute donnée provenant des solutions télématiques serait considérée comme une contravention en vertu de l'article 41 de la convention collective. Par le passé, le STTP s'est opposé et maintient toujours cette décision au projet de reconnaissance et récompense comprenant une remise de prix. Au lieu de cela, il est toujours préférable d'investir cet argent dans la prévention là où nous avons besoin d'une attention immédiate. Nous ne serons pas en faveur des prix, puisque tous nos membres sont des professionnels. Il s'agit d'une violation de notre convention collective. Le STTP se prononce contre cette initiative et se réserve le droit de contester toute infraction découlant de cette initiative selon les procédures prévues.

Mesure de suivi :

1. La SCP communiquera les échéanciers, les aides à la discussion et les critères au STTP.

10. Formation du CLMSS et annexe DD

Invités : Kim Gould

Discussion :

La SCP informe le Comité que des réunions distinctes ont commencé entre la SCP et le STTP afin de discuter des améliorations. La priorité est de mettre à jour le programme de formation du CLMSS et les six modules destinés aux employés.

Le STTP indique qu'un courriel a été envoyé par Montréal dans la région du Québec au sujet de la prestation de la formation aux nouveaux membres du CLMSS à partir du guide élaboré pour les représentants de Santé et sécurité. La SCP répond que dans certaines régions, des membres du CLMSS suivent la formation du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) plutôt que le programme de formation en salle de classe du CLMSS en raison des restrictions locales imposées en raison de la COVID-19. La SCP indique que ces employés seront inscrits à l'horaire pour la séance en salle de classe du CLMSS une fois que la planification de ces séances sera terminée. Le STTP affirme que le Syndicat n'a pas accepté cette méthode de formation du CCHST ni l'utilisation du manuel de formation des représentants de Santé et sécurité. Si la formation en présentiel n'est pas possible à cause de la COVID-19, le STTP recommande de faire virtuellement sur Internet au moyen d'un ordinateur portable. Le STTP affirme que si la SCP n'offre pas la formation comme convenu, elle doit nous la fournir par écrit. La SCP répond qu'elle communiquera avec le Comité après avoir lu le courriel.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

La SCP indique qu'elle met à l'essai une séance en ligne dans la région des Prairies.

Mesure de suivi :

1. La SCP informera le STTP des modalités de formation.

11. Chaussures d'été, de printemps et d'automne

Invités : Kim Gould

Discussion :

La SCP indique qu'elle mène une étude avec le Toronto Rehabilitation Institute (TRI) sur les chaussures non hivernales pour les employés de livraison qui ne sont pas tenus de porter des chaussures de sécurité approuvées par l'Association canadienne de normalisation (CSA). Cette recherche sera menée à l'aide de méthodes de mise à l'essai objectives de divers types de chaussures non hivernales. La SCP élaborera une liste standard de chaussures que les employés de livraison pourront choisir. La SCP organisera une réunion la semaine prochaine avec le laboratoire pour lancer l'étude.

Le STTP demande à la SCP de lui faire part de l'étude utilisée pour sélectionner les chaussures d'hiver.

La SCP explique que la politique fonctionnelle actuelle sur les chaussures décrit l'utilisation des bottes homologuées par la CSA et cotées selon l'échelle à flocons de neige. La SCP souhaite intégrer cette étude à la politique existante. La SCP enverra la politique fonctionnelle actuelle au laboratoire.

Mesure de suivi :

1. La SCP enverra au STTP une copie de l'étude sur les chaussures d'hiver.

12. Mandat

Discussion :

Le Comité discute du mandat, car son examen devait avoir lieu il y a plus d'un an. Le mandat est conçu pour montrer les répercussions des CLMSS sur le travail en tant que comité en milieu de travail efficace.

Le Comité discute de la question à savoir s'il faut inclure les subtilités des leçons apprises par le CLMSS qui travaille dans une situation de pandémie en raison de la COVID-19. Le mandat pourrait avoir besoin d'une explication sur la façon d'organiser des réunions et des inspections mensuelles pendant une situation de pandémie.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

La SCP indique que la direction travaille sur un document à propos des rôles et des responsabilités d'un comité d'orientation afin d'apporter plus de clarté et d'efficacité dans le travail du comité. La SCP présentera la première ébauche à la prochaine réunion aux fins d'examen.

La SCP suggère d'envoyer une lettre de rappel à tous les CLMSS pour s'assurer qu'ils tiennent des réunions mensuelles.

Le STTP propose de réviser ce document et revenir avec ses révisions, s'il y a lieu, et conclusions lors de la prochaine rencontre.

13. Guide d'autoformation sur la violence en milieu de travail – FFRS

Invités : Leah Lewis

Discussion :

Le STTP demande à la SCP de communiquer avec la région des Prairies et de clarifier les heures de travail normales. S'ils doivent suivre la formation au fil du temps, ils doivent être rémunérés conformément à la politique.

Le STTP indique son désaccord et maintient que les FFRS doivent suivre la formation sur les lieux de travail. Le STTP ne considère pas le livret d'autoformation comme une formation adéquate, et aucune précision n'est fournie quant à l'endroit où il faut suivre la formation. La SCP répond que la première option consiste à utiliser les ordinateurs en ligne dans une salle de formation, mais qu'en raison de la COVID-19, la capacité des salles a été réduite. Le guide d'autoformation est une option secondaire. La SCP explique que les FFRS reçoivent 26,60 \$ et qu'il s'agit du même taux qu'auparavant. Alors qu'un FFRS reçoit 135 \$ par jour et que la formation fait partie du processus d'intégration.

La SCP indique qu'elle communiquera avec l'équipe de Formation et perfectionnement pour discuter de la question avec la direction des Prairies afin de clarifier les protocoles. Le STTP ajoute aussi qu'un rappel doit être envoyé à tous les chefs d'équipe pour leur rappeler que la formation sur la violence en milieu de travail est une formation en ligne et que le livret d'autoformation est réservé uniquement pour les endroits qui n'ont pas accès à un ordinateur ni à Internet.

Le STTP rappelle que la politique sur la violence et le harcèlement en milieu de travail fait l'objet d'un examen et qu'il en reparlera à la SCP.

Mesure de suivi :

1. La SCP apportera des précisions à la direction de la région des Prairies sur le mode de

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité (CNMSS)

Le 29 avril et 11 mai

formation.

2. La SCP déterminera si un courriel de rappel est nécessaire.
3. Le STTP effectuera l'examen de la politique sur la violence et le harcèlement.

14. Disponibilité des outils – Nouveaux ERSA

Le STTP affirme que le protocole d'entente (PE) prévoit la formation des FFRS sur les nouveaux outils et l'utilisation de l'appareil. De nombreux employés n'ont pas les bons outils, et il semble y avoir une pénurie d'outils et de formation. Le STTP présentera la formation au CNMSS une fois qu'elle aura été élaborée.

La SCP explique qu'il s'agit d'un outil de préhension et qu'il devrait être accessible à tous. La SCP confirmera la disponibilité des outils. La SCP suggère d'élaborer une séance de formation de formateurs pour offrir la formation dans leurs secteurs locaux. Ils peuvent inclure cette formation dans l'intégration d'un employé.

Réunions tenues en 2021 :

18 février 1^{er} mars (X)	29 avril 11 mai (X)	17 juin ()	9 septembre ()	10 novembre ()
---	--------------------------------------	--------------------	------------------------	------------------------